



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
MRC du Haut-Richelieu
Province de Québec

AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur

Règlement numéro 2019-446
décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 2019-446 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2019.

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 21^e jour du mois de janvier 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Pouliot'.

Christianne Pouliot
Directrice générale et secrétaire-trésorière